



Separation concubin terrain en commun

Par **laulau8752**, le **04/02/2011 à 11:08**

Bonjour,
J'ai acheté un terrain avec ma concubine en convention d'indivision 50/50 pour qu'elle ne se retrouve pas dehors s'il m'arrivait quelque chose. J'ai financé ce projet dans sa totalité, nous sommes actuellement en train de nous séparer.
Dois-je lui donner 50% des travaux engagés? la maison est en cours de construction. Quel recours prendre tout en sachant que je peux prouver que tout l'argent de ce projet vient de mes biens propres.
Merci de vos réponses

Par **fabienne034**, le **04/02/2011 à 11:52**

BONJOUR
le terrain est à 50-50
puisque vous l'avez acheté à deux
en revanche elle vous doit sur sa part tous les embellissements que vous avez fait dans le cadre de l'indivision
pour tout savoir sur la vente immobilière
:
<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **laulau8752**, le **04/02/2011 à 16:19**

Bonjour Fabienne,
merci pour votre reponse, ceci me reconforte, j'allais me retrouver sans rien, je pense que ces affaires doivent passer devant un tribunal.
Encor merci